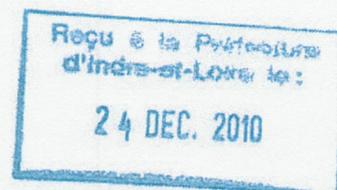


**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2010**

Convocations adressées le 9 décembre 2010  
Nombre de délégués titulaires en exercice : 11  
Nombre de délégués titulaires présents : 9  
Nombre de délégués votants : 11



**Membres titulaires présents :**

Mme FORTIER, Vice-présidente / M. Nicolas GAUTREAU, M. Patrick POIRIER, Vice-Présidents / Mme Martine CHAIGNEAU / Mrs. Gilbert HELENE, Philippe LE BRETON, M. Gilles DEGUET, Jean-Claude LANGUENNOU et Serge BABARY.

**Membres titulaires Absents :**

M. Alain DAYAN, Président donne pouvoir à M. LE BRETON,  
M. Jean-Marie BEFFARA est suppléé par M. ROSSIGNOL.

**Membres suppléants présents :**

M. ROSSIGNOL.

.....  
**CS 10/12/01 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2011**

Monsieur Nicolas GAUTREAU, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2011 qui s'élève à la somme de 2.870.419 €. Celui-ci ne comporte qu'une section de Fonctionnement dont les caractéristiques sont suivantes :

**I. DEPENSES**

➤ **Charges à caractère général** **81.159 €**

Le montant des charges à caractère général s'élève à 81.159 €. Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement d'un montant de 35.959 €
- le remboursement à l'exploitant des frais de location temporaire de climatisation pour une somme de 30.000 €.
- l'indemnité qu'il sera proposé d'accorder au Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.000 €
- la participation du syndicat, en 2011, à 3 congrès aéroports à hauteur de 4.500 €

- l'adhésion du syndicat à l'Union des Aéroports Français et à Alfa ACI pour 4.200 €
- les frais de communication pour 1.500 €

➤ **Dépenses de personnel** **103.500 €**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 103.500 €.

➤ **Charges de gestion courante** **2.679.260 €**

▪ **Participations** **2.676.760 €**

En application du contrat de délégation de service public signé avec la SNC Lavallin, il est prévu un montant de participation 2011 de 2.584.000 € dont 535.000 € de subvention d'exploitation et 2.049.000 € de contribution liée au développement du trafic passager.

L'article 38 du contrat prévoit une révision des participations en fonction de l'inflation constatée à la fin de chaque exercice.

Sur la base d'une hypothèse de l'inflation de 1,5%, la contribution 2011 s'élève à 2.622.760 €.

Ce montant est complété, à hauteur de 54.000 €, afin de tenir compte du montant définitif de la participation 2010 prévu au contrat.

▪ **Frais de missions des élus** **2.500 €**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

➤ **Charges financières** **6.500 €**

Afin de faciliter la gestion financière au quotidien du syndicat, il sera proposé au Conseil syndical d'autoriser le Président à souscrire une ligne de trésorerie.

Dans ce cadre, il a été inscrit une dépense prévisionnelle de 6.500 €, correspondant aux frais financiers de cette ligne.

## **II. RECETTES**

Les recettes seront constituées de :

➤ **Produits de gestion courante** **5.000 €**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.000 €.

➤ **Produit exceptionnel** **11.710 €**

Le syndicat bénéficiera d'une recette exceptionnelle de 11.710 € correspondant au versement par la SEMAVAL en cours de dissolution d'un remboursement de congés payés.

➤ **Participation des membres du syndicat** **2.853.709 €**

Il est rappelé qu'en application de l'article 10 des statuts, le niveau de contribution des membres est le suivant :

Région Centre :	28,66 %
Département d'Indre et Loire :	28,66 %
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	28,66 %
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	14,02 %

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de contribution de chacun des membres est arrêté comme suit :

Région Centre :	817.873 €
Département d'Indre et Loire :	817.873 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	817.873 €
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	400.090 €

soit un total de contribution de 2.853.709 €.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2011 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte.**  
**(2 votes contre : Mrs Deguet et Rossignol, 1 abstention : Mme Chaigneau)**

.....  
Acte exécutoire le 23/12/2010..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

**Le Président du Syndicat Mixte**  
**Aïain DAYAN**

